

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique est le seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique. Créé en 1978, il est constitué d'une fédération nationale, de groupements régionaux et départementaux répartis sur tout le territoire national. La FNAB a pour objet l'organisation, la représentation et la défense au plan national et international de la profession d'agrobiologiste. Le réseau FNAB défend une alternative agricole et alimentaire respectueuse des femmes, des hommes et de l'environnement. L'agriculture biologique est pour les membres de la FNAB, le projet d'une société harmonieuse, humaniste et solidaire.



RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS

www.fnab.org
www.territoiresbio.fr
www.produire-bio.fr
Facebook
LinkedIn
Instagram
Twitter

Mise en page : herencia.dolciars@gmail.com
Crédits photos : FNAB, AgriBio 84, Matthieu Chanel

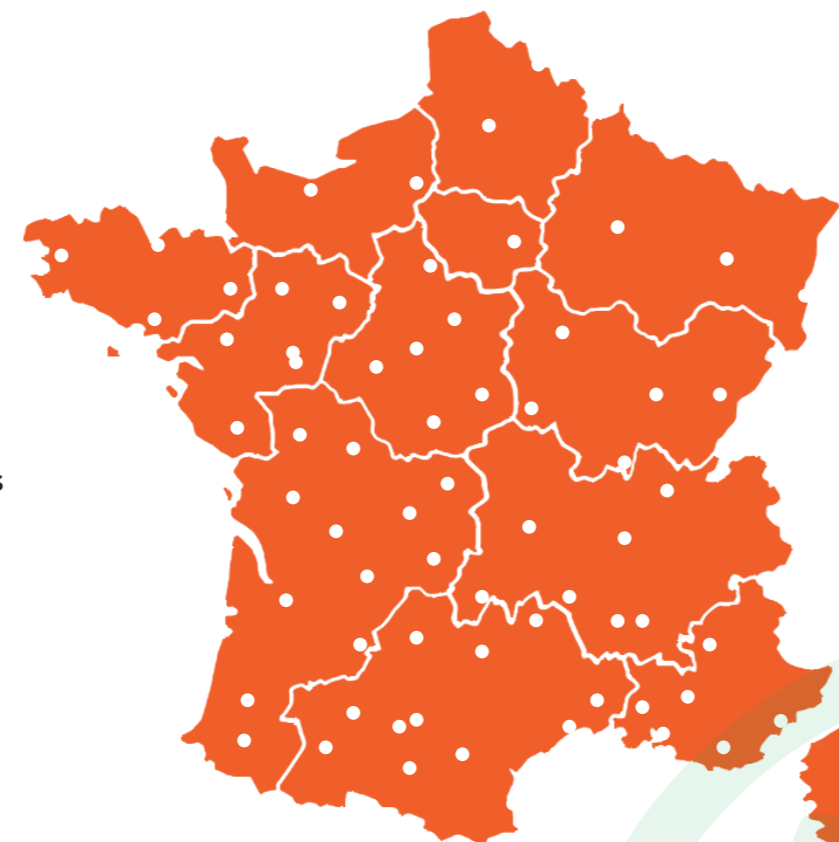


Près de **10 000**
fermes adhérentes

Près de **400**
salarié-es

13
groupements
régionaux

90
groupements
départementaux



+ la Martinique

10 RAISONS D'ADHÉRER

- 1**
Être conseillé-e techniquement
- 2**
Être accompagné-e dans votre projet d'installation ou de conversion
- 3**
Développer vos circuits de vente
- 4**
Être représenté-e dans les instances régionales, nationales et européennes
- 5**
Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, Optibio, Bon plan bio, Panier Local, label FNAB, etc.)
- 6**
Valoriser votre ferme
- 7**
Rester informé-es
- 8**
Échanger entre agriculteur-rices
- 9**
Rejoindre le mouvement bio et défendre ses valeurs
- 10**
Profiter de 25 % de réduction sur les frais de service Miimosa

POUR ADHÉRER

renseignez-vous auprès du groupement départemental le plus proche de vous !

www.produire-bio.fr/contact_region

LES GAINS ET COMBATS SYNDICAUX DE LA FNAB EN 2022



LA FNAB EN ACTIONS EN 2022

CRISE DE LA BIO : ON DEMANDE UN SOUTIEN DE L'ÉTAT

L'année 2021 a marqué le ralentissement fort de la croissance du marché bio, tendance qui s'est confirmée en 2022. Dès fin 2021, la FNAB, aux côtés du Synadis et de l'Agence Bio a interpellé le ministère et les interprofessions sur le soutien apporté aux filières biologiques dans cette période de crise.

Une première victoire a été obtenue au printemps avec le lancement d'une **campagne de promotion de la Bio à 1 million d'euros** grâce à la mobilisation des interprofessions et du ministère. #Bioréflexe



Fin 2022, une seconde victoire a été obtenue avec l'annonce par le ministère d'un **nouveau financement à 750 000 euros pour une nouvelle campagne de promotion 2023**.

Il ne reste plus qu'à convaincre les interprofessions de remettre encore au pot commun pour #BioRéflexe2. Dans cette seconde campagne, des outils seront proposés à notre demande aux fermes et aux collectivités territoriales.

En parallèle de la communication, la FNAB a tenté d'activer pour la Bio les outils de gestion de crise à disposition des filières conventionnelles.

- Nous avons défendu auprès du ministère l'accès des éleveurs porcins bio au plan porc doté de 275 millions d'euros,
- Nous avons demandé, notamment pour les laitiers, une indemnisation de la réduction volontaire de production. A ce stade personne ne veut la financer (ni l'Etat ni le CNIEL). Face à la difficulté de mobiliser des outils de gestion de crise pour la Bio nous avons déposé et remporté un projet public pour travailler sur ce sujet. Par ailleurs le ministère nous a proposé d'investiguer la piste des programmes européens pour financer l'achat de produits bio pour la RHD,

- Nous avons soutenu la filière porcine afin d'obtenir une aide directe pour les fermes pour prendre le relai de la commercialisation. A ce stade 2 millions d'euros d'investissements ont été obtenus mais pas encore d'aides directes,

- Depuis 8 mois nous travaillons avec le Synabio, la Coopération Agricole, les Chambres d'agriculture, Forébio pour structurer et défendre auprès du ministère une demande plus générale de "plan de sauvegarde bio".

Par ailleurs, face au constat de la décroissance de l'offre de produits bio en grandes et moyennes surfaces, la FNAB a co-signé avec Synabio et FOREBIO **une lettre ouverte aux enseignes de la grande distribution**. Cette interpellation a permis de médiatiser la logique déflationniste à l'œuvre, qui conduit à une moindre visibilité des produits bio.

RÉFORME DE LA PAC : LA FNAB OBTIENT UNE PREMIÈRE RECONNAISSANCE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

UN ECORÉGIME DÉDIÉ À LA BIO, DIFFÉRENCIANT ET CUMULABLE

L'année 2022 vient clôturer plus de 4 ans de travail sur la PAC pour faire reconnaître les services environnementaux rendus par les agriculteur-rices biologiques.

Si nous n'avons pas gagné le grand soir (un écorégime bio dédié à 145 euros par hectare et par an), la mobilisation forte du réseau et de la tête de réseau a quand même permis d'arracher un arbitrage favorable :

- Création d'un **3^{ème} niveau dédié à la bio** dans l'écorégime de la future PAC,
- **Rémunération de cet écorégime Bio à 110€/ha et par an**, 30 euros de plus que le niveau 2 qui correspond à la HVE, au lieu des 10 € maximum proposés par la profession agricole majoritaire,
- Cet éco-régime sera cumulable avec le crédit d'impôt revalorisé à partir de

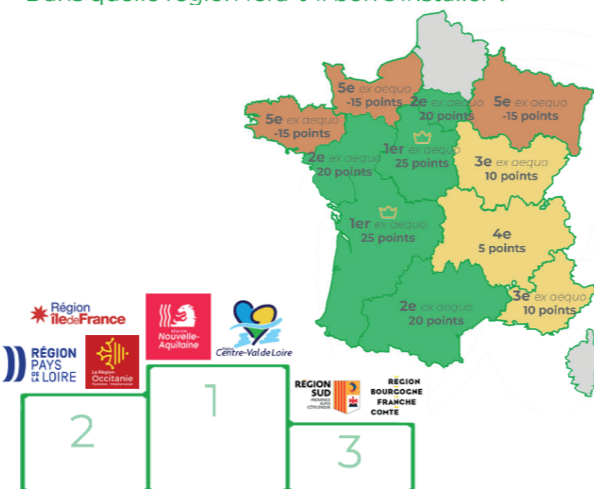
2023 à hauteur de **4500 euros par an**.

Après La Bio à Poil en 2021, en 2022 **les actions ont été très tournées vers l'Europe**, dernier maillon pour obliger l'Etat français à reconnaître la Bio :

- Un gros travail juridique a été mené avec le soutien des Verts au parlement européen pour montrer que la proposition française était contraire au droit européen,
- Une rencontre a été montée avec le commissaire européen pour lui présenter les conclusions de cette étude,
- La FNAB s'est beaucoup impliquée dans le rapport de la Cour des comptes et nous avons multiplié les relations presse pour assurer une diffusion large des conclusions du rapport juste avant l'arbitrage politique sur l'écorégime.

DOTATION JEUNE AGRICULTEUR : LA FNAB CLASSE LES RÉGIONS OÙ IL FAIT BON S'INSTALLER EN BIO

Dotation Jeune Agriculteur
Dans quelle région fera-t-il bon s'installer ?



La Dotation Jeune Agriculteur, principale aide à l'installation, a été régionalisée dans le cadre de la nouvelle PAC. En 2022, chaque Région devait en préciser les critères, en définir le montant de base et choisir les bonus éventuels, afin de mettre en œuvre cette nouvelle DJA dès le 1^{er} janvier 2023.

Dès juillet, afin d'aider les GRABs dans leur négociation avec les Régions, la FNAB a annoncé la sortie d'un **classement des Régions** selon la place qu'elles réserveraient à la bio dans cette aide.

Publié en décembre, le classement aura permis de mettre la pression sur les exécutifs régionaux.

CRÉDIT D'IMPÔTS SORTIE DU GLYPHOSATE : LES AGRICULTEURS BIO SONT ÉLIGIBLES

2022 a été l'année d'entrée en vigueur du "crédit d'impôt glyphosate", un nouveau dispositif visant à accompagner les producteur-rices qui se passent de cet herbicide. Après échange avec les services de l'État, la FNAB a eu confirmation que les producteur-rices bio étaient, moyennant certaines conditions,

éligibles à ce crédit d'impôt, d'un montant de **2.500€/an**.

La FNAB a donc réalisé une communication à destination de ses adhérent-es pour expliquer comment y avoir accès, permettant ainsi à de nombreux-ses producteur-rices de bénéficier d'un complément de revenu.

RENDRE LA BIO ACCESSIBLE À TOUS-TES



Alors que la loi prévoyait 20 % de bio à la cantine en 2022, ce chiffre n'était que de 6,6 % au 1^{er} janvier 2022. La FNAB et son réseau se sont donc mobilisés autour des législatives en demandant aux candidat-es de **s'engager à faire appliquer la loi**.

Les candidat-es qui se sont engagé-es ont été répertoriés sur une carte interactive.

Ce travail de sensibilisation s'est prolongé par le portage en collectif (Fondation pour la Nature et l'Homme, le Secours catholique et Restau'co) de demandes budgétaires dans le cadre du débat sur la loi de finances 2023.

A ce stade, aucun arbitrage budgétaire n'a encore été gagné. Un travail de déclinaison par filières de l'objectif de 20 % est en cours de discussion notamment avec le CNIEL sur le lait.

DÉFENDRE NOTRE RÔLE DE REPRÉSENTATION DE LA BIO

En 2021, les Chambres d'agriculture ont attaqué le décret par lequel le Ministère de la Transition Ecologique désignait la FNAB comme l'entité nommant l'agriculteur bio qui siège au collège des usagers économiques des comités de bassin des agences de l'eau. La FNAB a engagé un avocat au Conseil d'Etat pour défendre ce

décret et s'opposer au monopole des Chambres sur la représentation agricole.

Le Conseil d'Etat nous a donné raison le 22 septembre, renforçant ainsi nos sièges dans les comités de bassin et notre légitimité à représenter l'agriculture biologique.

DÉFENDRE UNE BIO EXIGEANTE

NON À LA CLAUSTRATION DES VOLAILLES !



La grippe aviaire n'a cessé de faire parler d'elle tout au long de l'année, et avec elle, les mesures de claustration des volailles. Les recours déposés avec la Confédération paysanne au Conseil d'Etat ont tous été rejetés en début d'année.

La FNAB a toutefois maintenu le dialogue avec l'administration, par plusieurs rencontres avec les services du Ministère et avec le cabinet afin de porter les revendications d'adaptation de ces mesures à la bio et d'apporter sa contribution à la feuille de route Influenza aviaire.

LA FNAB S'OPPOSE À L'INTRODUCTION DU SEL DANS LA RÉGLEMENTATION BIO

Le nouveau règlement bio, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 autorise la certification en bio du sel. La FNAB s'est opposée à cette évolution réglementaire, qui brouille le sens du label bio pour le consommateur, puisque le sel est un minéral, alors que tous les produits bio sont d'origine organique, issus d'un être vivant. Malgré cela, la possibilité de produire du sel bio a aiguillé les appétits des acteurs de la filière minière européenne.

Durant tout le courant de l'année 2022, **la FNAB a poussé les pouvoirs publics à demander le retrait du sel de la liste des produits labellisés en bio**. A ce jour, les négociations n'ont pas abouti, et continueront en 2022.

Auditionnée par l'ANSES en novembre, **la FNAB a présenté ses propositions d'alternatives à la claustration** sur la base d'un recensement des problématiques rencontrées par les agriculteur-rices du réseau. Une audition à l'Assemblée Nationale est prévue début 2023.

L'administration a entendu une partie des inquiétudes du terrain. L'ANSES doit proposer une nouvelle grille d'analyse du risque et un groupe de travail sur l'avenir des différents modes d'élevage doit être lancé. Le Ministère va aussi soutenir des expérimentations d'alternatives sur le terrain.

Enfin, la FNAB a co-signé aux côtés de 22 autres organisations **une lettre ouverte adressée aux Ministres de l'Agriculture, de la Transition Ecologique et de la Santé**. Nous demandons un changement radical de politique face aux épizooties, dont les mesures de gestion actuelles s'avèrent inefficaces tout en mettant en danger nos systèmes d'élevage.

LA FNAB PORTE UN RECOURS JURIDIQUE POUR L'INTERDICTION DES PESTICIDES À BASE DE PROSULFOCARBE

En 2021 et 2022, la FNAB a été alertée par de nombreux cas de contamination de productions bio au prosulfocarbe, un herbicide utilisé sur céréales et pommes de terre. Face à ces contaminations, les producteur-rices bio sont sans ressources et doivent assumer eux-mêmes les pertes liées à la destruction quasi systématique des lots.

En plus d'un travail de plaidoyer auprès des pouvoirs publics visant à obtenir la mise en place d'un fond d'indemnisation pollueur payeur, **la FNAB a lancé des procédures visant à faire interdire le prosulfocarbe**, au côté de l'association Génération Future.

Ces recours sont aujourd'hui devant la justice administrative et seront étudiés dans le courant de l'année 2023.